

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 63 (1912)
Heft: 11

Artikel: Le gemmage de l'épicéa dans le Jura bernois [suite et fin]
Autor: Schönenberger, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le gemmage de l'épicéa dans le Jura bernois.

Traduction d'un article de M. F. Schönenberger, Inspecteur fédéral des forêts à Berne, paru dans la «Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen» 1912, page 253 et ss.

(Suite et fin.)

Pour finir, il fallait faire la toilette de l'entaille en vue de provoquer un nouvel écoulement. On rectifiait et nettoyait les bords de la carre, d'où la résine s'échappe, et l'on prolongeait cette dernière en hauteur. Ainsi la „buée“ prenait chaque année plus d'extension.

Le travail de l'ouvrier résineur était pénible et exigeait de l'adresse et des soins spéciaux. On estimait la tâche d'un ouvrier de 30 à 40 arbres pendant la journée de 12 heures. Pendant ce temps-là on vivait très frugalement et l'abstention de tout alcool était de règle. Après tant de peines et de privations une récompense était bien méritée, c'est pourquoi il était d'usage que la bourgeoisie conviât les ouvriers à un banquet de clôture, la „palée“, où ils se dédommageaient largement des jours maigres qu'ils s'étaient imposés.

La production en résine brute dépendait de diverses circonstances. Elle était favorisée par un été chaud, par l'exposition méridionale, la station abritée, la situation isolée de l'arbre; elle augmentait en raison directe du fort embranchement et du rapide accroissement du sujet. Un épicéa fournissait en moyenne $1\frac{1}{2}$ kilo de résine brute par année. Des plantes de grosses dimensions en donnaient jusqu'à 3 kilos.

La substance ainsi récoltée, formant un mélange de résine avec des morceaux d'écorce et des esquilles de bois, était transportée dans des sacs à la „poicherie“, c'est-à-dire à l'endroit où était installée la raffinerie rustique. On élevait à cet effet auprès d'un ruisseau un abri provisoire, sous lequel prenaient place une chaudière en cuivre d'une contenance de 70 à 80 litres et un appareil de presse. Celui-ci consistait en un bassin en bois, creusé dans un tronc d'arbre, sur lequel était ajustée une grille surmontée de la presse elle-même, soit d'un fort levier portant un poids considérable. On commençait par fondre la résine dans l'eau chauffée à petit feu. Après que la masse se fut refroidie, on la fourrait de nouveau dans des sacs qu'on soumettait sur la grille

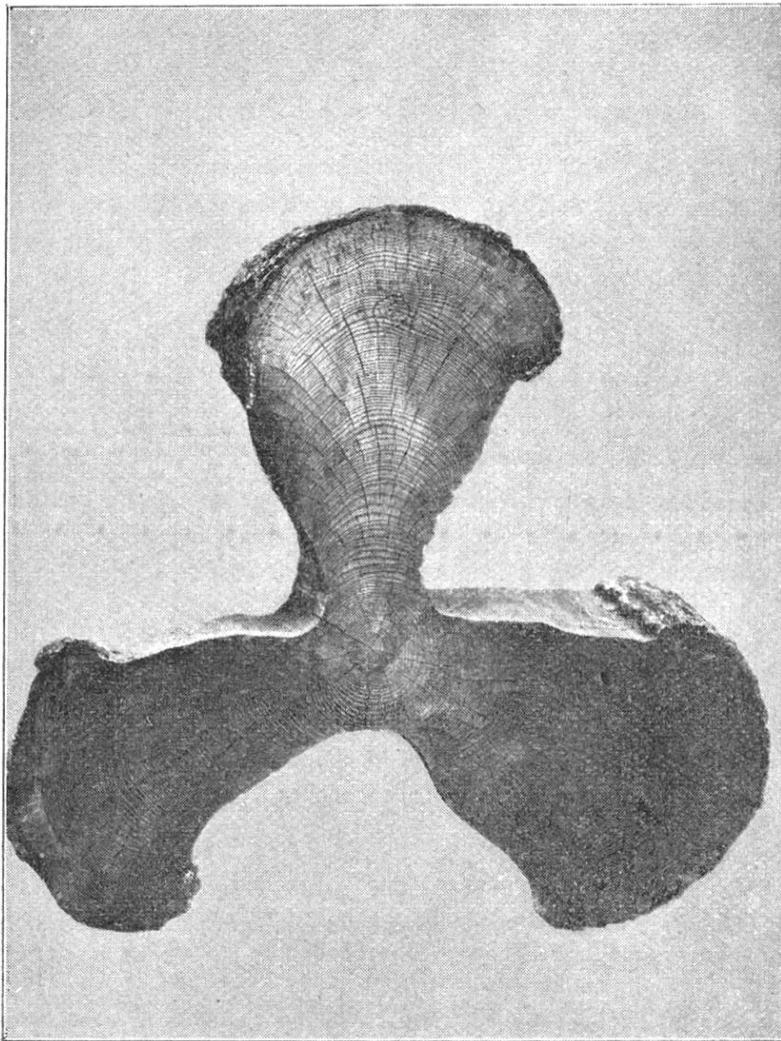
susindiquée à une forte pression. La résine ainsi filtrée s'écoulait dans le bassin où on la récoltait facilement.

Ce procédé d'extraction de la résine avait une certaine ressemblance avec la fabrication du fromage, à la différence près que l'air ambiant au lieu d'être saturé de vapeurs de lait s'embaumait de senteurs de térébenthine. Quant aux ouvriers, ils se

voyaient obligés d'enduire leurs mains de terre-glaise pour ne pas s'engluer.

La „poix résine“ ou „poix blanche“ ainsi purifiée se transvasait dans des tonneaux et entraînait telle quelle dans le commerce. Le prix moyen par 50 kilos était de fr. 22. D'un kilo de cette substance on tirait environ 600 grammes de résine pure.

Les lecteurs qui nous ont suivi jusqu'ici, s'attendent sans doute à être renseignés encore sur les dommages causés par le gemmage. Voici en quelques mots les



Coupe à travers un épicéa incisé.

résultats de notre enquête à ce sujet.

Il n'a jamais été observé qu'une plante ait péri du fait d'avoir été incisée. L'accroissement en hauteur et en diamètre n'était en général pas influencé. Cet accroissement se ralentissait seulement lorsque le tronc était atteint de pourriture rouge; celle-ci se produisait surtout chez les sujets qu'on avait soumis trop tôt au gemmage. Dans les cas normaux l'on ne peut discerner sur la tranche d'un épicéa incisé ni l'époque où l'on a commencé d'ex-

traire la résine, ni celle marquant la fin de cette pratique. Ce procédé ne semble pas exercer d'influence sur la formation du cerne annuel.

Il en est autrement de la qualité du bois, qui est toujours plus ou moins diminuée par la perte de la résine. Les tissus sont moins solides et la couleur est plus foncée que chez les arbres indemnes. De plus la pourriture rouge, observée fréquemment à l'endroit des carres, s'étend souvent plus haut dans la partie non entaillée du tronc. Il va sans dire que les arbres ainsi affaiblis deviennent la proie facile des insectes et offrent peu de résistance au vent et à la pression de la neige.

La perte en bois de service est évaluée par les praticiens à 75 % du cube total. Quant aux billons et pièces qu'on peut encore tirer de ces arbres, ils subissent une diminution de 10 à 20 % sur leur valeur marchande. Même le bois de feu, provenant des „incisés“, est peu recherché, parce qu'il est spongieux et à cause du mauvais aspect des toises.

Le gemmage ne paraît pas influencer la qualité ou la quantité de la semence. Fréquemment l'on observe de beaux rajeunissements de même essence au pied d'épicéas incisés.

Avant de terminer nous nous sentons pressé d'exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui nous ont fourni des matériaux pour cette notice historique, en premier lieu à M. le conservateur Frey, à MM. les inspecteurs d'arrondissement Helg, Neuhaus, Haag, Morel et Schnyder; puis à M. Blanchard, garde forestier à Malleray et aux autorités de bourgeoisie de Malleray et d'Underwiller, enfin à MM. Darbellay, inspecteur des forêts à Martigny et Renggli, forestier de la commune de Filisur.



Affaires de la Société.

Communication du caissier.

Afin de faciliter les paiements, le caissier de la Société suisse des forestiers s'est fait ouvrir un *compte de chèques postaux*, en sorte que la cotisation annuelle des membres de la société peut être versée, sans frais, à l'adresse: *Société suisse des forestiers V 1542 Bureau de chèques postaux, Bâle.*

Les membres de la société sont donc priés de faire usage de ce